Comptabilité - Exercice 1997 - Ajustements de crédits

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire au Budget de l'exercice courant les crédits nécessaires à divers ajustements budgétaires en dépenses et en recettes.

Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en dépenses et en recettes et repris au budget supplémentaire

	Imputations	Libellés	Votes de crédits par décision	Votes de crédits repris au budget par décisions modificatives
			Dépenses	Recettes
		BUDGET PRINCIPAL		
06	49 1321 79014 33000	Solde de subvention de l'Etat pour l'aménagement du stationnement des gens du voyage à la Malcombe Autres services - Subvention d'équipement de l'Etat non transférable - Aire de stationnement des gens du voyage		172 440,00
937	7 773 20200 7 6718 20200	Opération d'ordre suite à annulation d'un avenant sur marché avec l'entreprise SNCB Mandats annulés sur exercice antérieur Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	530 177,00	530 177,00
92 8	235 70878 30900 235 673 30900 235 704 30900	Ajustements de crédits concernant la SEM de la Citadelle Monuments historiques - Remboursements de frais par d'autres redevables Monuments historiques - Titres annulés sur exercice antérieur Monuments historiques - Travaux	125 700,00	446 791,00
92 92 92	022 704 30900 022 70878 30900 022 7718 30900	Ouvertures de lignes de recettes au budget supplémentaire 1997 Administration générale de la collectivité - Travaux Administration générale de la collectivité - Remboursement de frais par d'autres redevables Administration générale de la collectivité - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		96 500,00 125 100,00 3 100,00
92	463 7478 93015 44000 463 65748 93015 44000	Contrat enfance - Ajustement des crédits de subventions conformément à la délibération du 03/03/1997 - Baobab «ARETE» Crèches et garderies - Subventions autres organismes Crèches et garderies - Subventions de fonctionnement - Autres organismes	- 1 480,00	- 844,00
92	463 7478 93014 44000 463 65748 93014 44000	- Maison Verte Crèches et garderies - Subventions autres organismes Crèches et garderies - Subventions de fonctionnement - Autres organismes	- 5 000,00	- 2 850,00

			Votes de crédits par décisions	Votes de crédits repris au budget par décisions modificatives
	Imputations	Libellés	Dépenses	Recettes
939	7911 20500	Encaissements de diverses indemnités de sinistres - <i>Maternelle Artois - Incendie du 26/12/1995</i> Indemnités de sinistres		37 208,00
030	7911 20500	- Bris de machine à la Bibliothèque Clairs-Soleils Indemnités de sinistres		8 190,00
60 60	7911 20500	- Maternelle Kennedy - Incendie du 23/10/1996 (cf. délibération du 16/12/1996) Indemnités de sinistres Administration générale de la collectivité - Honoraires	30 576,00	296 381,00
76	022 6226 20000	- Immeuble communal sis 18, rue Haag - Incendie du 05/09/1996 (cf. délibération du 16/12/1996)		
939	7911 20500 022 6226 20000	Indemnites de sinistres Administration générale de la collectivité - Honoraires	16 626,00	128 471,00
		Total	00'662 969	2 008 664,00

		Votes de crédit par décision	Votes de crédits repris au budget par décisions modificatives
Imputations	Libellés	Dépenses	Recettes
	BUDGET SSADPA		
	Trop versé sur traitement Rémunération du personnel titulaire	100,00	100,00
	Total	100,00	100,00

M. PINARD : A la quatrième ligne des ajustements de crédits, je lis : ajustements de crédits concernant la SEM de la Citadelle et nous avons là une recette de 446 000 F. C'est lié au fait que nous recevons la facture d'électricité pour l'ensemble et la SEM nous rembourse. Je tiens quand même à le préciser parce qu'il a été dit que les comptes seraient passés au peigne fin et moi je n'ai vu qu'une anomalie mais une grosse, c'est le fait que s'agissant du fonctionnement de la Citadelle, la Région soit totalement absente. Si les musées et la culture scientifique n'étaient pas dans son champ d'intervention, je ne dirais rien mais force est de constater qu'au budget de la Région il y a une ligne «musée des techniques et de culture comtoises» 800 000 F et il y a une ligne «culture scientifique» 300 000 F. Je pose la question au Vice-Président du Conseil Régional qui siège ici : pourquoi rien pour notre haut lieu ?

Le guide vert Michelin est en cours de réédition et il est de loin le plus utilisé par les touristes. Il attribue à la Franche-Comté 10 étoiles pour ses musées. Sur ce total, Besançon en compte 6. Pourquoi avec 60 % des étoiles avons-nous 0 % des crédits de fonctionnement ? Il faut quand même savoir que cette ville dépense 22 millions pour ses musées. L'absence de la Région dans le plus haut lieu touristique de la Franche-Comté est de plus en plus inacceptable.

Vous avez tous reçu un carton d'invitation pour l'inauguration de nouvelles salles d'expositions permanentes consacrées aux hommes et aux territoires de la Franche-Comté qui a lieu le jeudi 10 avril à 16 heures 30. Est-il pensable qu'au moment même où à la Citadelle nous voulons montrer ce qu'est l'unité de la Région, ce qu'est son existence, ce qu'est sa cohésion mais aussi sa diversité, la Région n'y soit pas ? Il y aura en effet un plan relief de la Franche-Comté, des cartes géologiques, dans ces salles conçues par la Conservation du Musée Comtois et qui ont été réalisées par la SEM avec le concours du Ministère de la Culture, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Ville de Besançon, l'Université de Franche-Comté car les géographes de l'Université ont beaucoup travaillé pour ces salles, Michel LOU et Marc PEIGNARD, un photographe de grand renom.

Je rappellerai que le Département, quant à lui, suite à nos demandes insistantes, était présent dans le fonctionnement puisque sur les 57 emplois permanents que nous payons à la Citadelle, il en avait pris 1 à charge mais cette situation prend fin à la fin de ce mois avec le transfert définitif du poste au Musée de Nancray. Quand un équipement culturel fonctionne dans une ville importante, il est entendu que la ville, c'est comme cela, peut faire face à la dépense mais quand les équipements fonctionnent ailleurs, la collectivité locale à ce moment-là est jugée trop petite pour la prise en charge et alors ce sont Département et Région qui s'impliquent.

Mais ce qu'on oublie de dire, ce dont nos concitoyens n'ont pas conscience, on l'a déjà répété mais je crois qu'il y a une forme de pédagogie qui veut qu'on le rappelle, c'est que dans ces cas-là le Bisontin paie et il paie au prix fort. Je me suis procuré non sans maux l'état 1386 MTH, c'est l'état récapitulatif de la taxe d'habitation pour 1996. Il donne le détail payé par le contribuable de Besançon et la récapitulation pour le Doubs. Je constate que le contribuable bisontin a payé 31,5 % de la part départementale taxe d'habitation, c'est-à-dire qu'avec moins du quart de la population, nous payons presque le tiers et s'agissant de la part prélevée dans le Doubs au titre de la taxe d'habitation de la Région, cela fait quand même 14 288 000 F que paient les Bisontins, cela fait à peine moins, 30,9 %. Dans ces conditions, on peut estimer à bon droit que cela mériterait contrepartie. Je crois que nous n'avons pas suffisamment montré publiquement ces chiffres, il faut que les Bisontins le sachent et que dans le lieu le plus symbolique, c'est-à-dire le plus sacré de la Région, celle-ci ne soit plus absente. La seule anomalie que je connaisse, c'est celle-là et puisqu'il y a deux faits nouveaux, d'une part les salles permanentes consacrées précisément à la Franche-Comté et d'autre part le retrait du poste du Département, je pense qu'il faudra que nous rencontrions nos partenaires pour mettre un petit peu les choses en ordre, que nous ne soyons pas une exception, que nous ne soyons pas parmi ceux qui n'ont pas droit aux subventions de fonctionnement.

M. LE MAIRE : Merci. Voilà un ajustement de crédit de 446 791 F qui a permis à Joseph PINARD de nous rappeler qu'à la Citadelle on aimerait, Monsieur le Président et Conseiller Régional, avoir la Région et des aides aussi du Département.

M. DUVERGET: J'ai l'impression que ce soir notre collègue Joseph PINARD anime la guerre des étoiles si j'ai bien compris son exposé liminaire. C'est peut-être lié effectivement à une apparition pendant quelque temps dans le ciel occidental d'une certaine comète. En tous les cas, la réflexion de Joseph PINARD traduit assez bien la façon dont la Région peut être perçue comme collectivité territoriale, c'est-à-dire en fait un vaste tiroir caisse qui a été inventé par la loi de décentralisation en 1982 et qui doit à tout moment intervenir sur tout. Nous avons une autre conception des choses et vous le savez fort bien Monsieur le Maire puisque très récemment encore lors d'un Conseil Municipal précédent, vous avez acté les 15 MF d'investissements que la Région fait sur la Ville de Besançon et ces investissements se sont faits en très grande concertation avec d'une part les Adjoints intéressés par cette question et d'autre part vos services.

Ce que je crois plus précisément, pour en venir au fait, c'est qu'effectivement nous avons un patrimoine remarquable de culture scientifique et technique en Franche-Comté. La Région de Franche-Comté, et je ne veux pas m'approprier la parole à la place d'un de mes collègues, Premier Vice-Président qui suit les affaires culturelles, mais la Région de Franche-Comté a décidé d'abord de développer cette culture scientifique et technique dans des zones je dirais à population peu concentrée et de façon à effectuer, à partir de Besançon bien sûr, un réseau. Et M. PINARD connaît très bien notamment Nancray, nous avons été favorables et je l'ai dit lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, à un délestage du Musée Comtois qui était à la Citadelle vers Nancray. Nous favoriserons le développement de Nancray qui participe au réseau dont fait partie Besançon.

Ceci étant, nous ne pouvons nous associer qu'à des actions non pas pour solde de tout compte ou subvention de fonctionnement une fois que les opérations sont lancées, mais bel et bien au moment où ces actions vont se développer. Et je dis à M. PINARD comme je le dis très simplement à d'autres interlocuteurs, à partir du moment où nous sommes partie prenante dans un certain nombre d'opérations, on aura probablement à parler de ces éléments pour Micropolis aussi, à ce moment-là il n'y a pas de raison, si on est dans le projet dès le départ, que l'on soit écarté ou que l'on s'écarte ensuite d'un travail en commun y compris sur les financements. Mais ne nous mettons pas devant le fait accompli en terminal, cela va vraiment à l'encontre de l'esprit de décentralisation et de partenariat que vous avez voulu à une certaine époque et que je crois nous ne défendons pas trop mal.

M. LE MAIRE: Merci Monsieur DUVERGET.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 15 avril 1997.